quement ils ne le sont donc souvent pas, du moins pas à court terme.

- Les foyers de jour n'ont aucune flexibilité concernant les heures d'ouverture - C'est pourquoi un placement est quasiment impossible si les parents travaillent le soir, le week-end ou en roulement.

Conclusion

En guise de conclusion je voudrais dire que le foyer de jour ne peut certainement remplacer ni centre d'accueil ni placement familial. Mais il peut être une bonne si non la meilleure alternative dans certains cas. Personnellement je serais heureuse si toute personne ayant un problème de placement d'un enfant se posait la question si la famille n'est pas dans une situation où le foyer de jour pourrait être l'alternative et la séparation complète entre parents et enfants pourrait être évitée.

Rapports des groupes de travail

André-Joseph WEITZEL
Rapporteur du groupe 1

Le diagnostic psycho-social comme base d'une admission et la question de l'urgence

Avec les nouvelles procédures d'admission, nées après la création de la CNAP, les demandeurs professionnels ont eu un pouvoir accru pour décider à la fois du moment où un placement s'impose, pour décider du type de placement et pour décider de l'institution qui convient le mieux au jeune en question.

Ce qui a été apprécié dans les nouvelles procédures, est une rapidité d'intervention accrue, de même qu'une vitesse accrue au niveau de la circulation de l'information.

Mais les responsabilités qui incombent aux travailleurs sociaux sont souvent lourdes à porter, surtout si le travailleur social est jeune dans la profession.

La place du Secrétariat Permanent de la CNAP comme "centrale de gestion des places libres et des demandes de placement" et comme "plateforme d'échange d'informations sur les placements en centres d'accueil" demeure incontestée.

La question qui se pose néanmoins est celle de la nécessité d'une place pour les travailleurs sociaux, où ils/elles peuvent débattre avec d'autres professionnels de la question de l'opportunité d'une mesure de placement en centre d'accueil très précisément.

Néanmoins une nouvelle structure n'est pas souhaitée. Ce qui a été envisagée serait plutôt un lieu de concertation et de coordination local ou régional entre assistantes sociales, avec éventuellement le/les service(s) de guidance où le/les S.P.O.S. compétents, avec éventuellement quelqu'un du secrétariat permanent de la CNAP, où une autre personne du secteur des centres d'accueil.

Ce lieu se composerait donc à la fois des travailleurs sociaux directement au contact de la famille en question, et de quelques "experts" connaissant bien le secteur des centres d'accueil, et ainsi les limites et les possibilités des centres d'accueil à envisager.

En effet le placement en centre d'accueil représente encore et toujours une mesure lourde de conséquences, dont la décision mérite éventuellement d'être partagée par plusieurs spécialistes, comme c'est le cas en d'autres domaines.

Claude Vandivinit
Rapporteur du groupe 2

Coordination entre le travail social de secteur et le travail social stationnaire d'un centre d'accueil.

Le besoin de coordination entre le travail social de secteur et le travail social stationnaire se fait ressentir à différents niveaux:

- lors de la demande de placement,
- pendant le placement,
- après le placement.

Pour le travailleur social de secteur, ce besoin se concrétise dans la nécessité, parfois urgente, de trouver une place pour un ou plusieurs enfants de son secteur. Pour cette raison, il doit être informé des possibilités de placement, des critères d'accueil et des finalités des institutions existantes.